

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASES 134 Subventions (4.091.111 euros) à 10 opérateurs (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et avenant à convention.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8 ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 2019 conclue entre la Ville de Paris, l'État et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 24 juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et la « Fondation de l'Armée du Salut » relative au financement par la Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 23 juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Aurore » relative au financement par le Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 23 juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Aux Captifs, la Libération » relative au financement par le Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 2 août 2019conclue entre la Ville de Paris et l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) relative au financement par le Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 04 novembre 2019 conclue entre la Ville de Paris et le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (CAS-VP) relative au financement par la Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 18 juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Emmaüs Solidarité » relative au financement par la Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 1er juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Les Œuvres de la Mie de Pain » relative au financement par la Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 23 juillet conclue entre la Ville de Paris et l'association « Œuvres de Secours aux Enfants » (OSE) relative au financement du volet protection de l'enfance de l'ESI bonne-Nouvelle, par la Ville de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 16 décembre 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Société Philanthropique » relative au financement par la Ville de Paris du dispositif des Espaces solidarité Insertions ;

Vu le projet de délibération 2020 DASES 134 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, 16 subventions en fonctionnement (pour un total de **4 091 111 €** à huit associations un organisme et une fondation, relatives à la gestion de 15 Espaces Solidarité Insertion (ESI) et un volet de protection de l'enfance à destination des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre, en date du 29 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 22 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Léa Filoche au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions maximum allouées, au titre de l'année 2020, par la Ville de Paris aux gestionnaires des Espaces Solidarité Insertion sont fixées de la manière suivante :

- Fondation de l'Armée du Salut, dont le siège social est situé au 60, rue des Frères Flavien – 75020 Paris (n° Parisasso : 180983) :
 - ESI « Espace Saint Martin » (face au 31, boulevard Saint-Martin 75003 Paris) : 316 657 euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture sept jours sur sept) (n° de dossier 2020_07132) ; (Reconduction de la subvention 2019)
 - ESI « La Maison du Partage » (32, rue Bouret 75019 Paris) : 282 177 euros, pour une ouverture six jours sur sept (n° de dossier 2020_07131) ; (Reconduction de la subvention 2019)
- Aurore, dont le siège social est situé au 34, boulevard Sébastopol - 75004 Paris (n° Parisasso 2541) :
 - ESI « Halte Femmes » (16-18, passage Raguinot 75012 Paris) : 260 440 euros pour une ouverture six jours sur sept (n° de dossier 2020_09680) ; (Reconduction de la subvention 2019)
- Aux Captifs, la Libération, dont le siège social est situé au 8, rue Gît-le-Coeur – 75008 Paris (n° Parisasso 17393 et n° de dossier 2020_06944) :
 - ESI « Chez Monsieur Vincent » (10, rue Rocroy 75010 Paris) : 200 060 euros pour une ouverture cinq jours sur sept ; (Il s'agit d'un rebasage d'une mesure nouvelle acceptée mais non appliquée en 2019, plus 1220 €)
- Centre d'Action sociale Protestant, dont le siège social est situé au 20, rue Santerre, 75012 Paris – (n° Parisasso 48161):
 - ESI « La Maison dans la Rue » (18, rue de Picpus 75012 Paris) : 259 257 euros pour une ouverture cinq jours sur sept (n° de dossier 2020_01203) ; (Reconduction de la subvention 2019)
 - ESI « Bonne Nouvelle », (9 rue Thorel 75002 Paris) : 221 917 euros pour une ouverture six jours sur sept (n° de dossier 2020_05229) ; (Il s'agit d'un rebasage d'une mesure nouvelle acceptée mais non appliquée en 2019, plus 11 180 €)
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - 5, boulevard Diderot - 75012 Paris (n° Parisasso 190343):
 - ESI « René Coty » (6, avenue René Coty 75014 Paris) : 181 673 euros pour une ouverture cinq jours sur sept (n° de dossier 2020_09905). (Reconduction de la subvention 2019).
 - ESI « Halle Saint Didier » (23, rue Mesnil 75016 Paris) : 262 862 euros pour une ouverture cinq jours sur sept (n° de dossier 2020_09902). (Reconduction de la subvention 2019).
- Emmaüs Solidarité, dont le siège social est situé au 32, rue des Bourdonnais – 75001 Paris (n° Parisasso 24921 et n° de dossier 2020_06949) :

- ESI « Agora » (32, rue des Bourdonnais 75001 Paris) : 358 132 euros pour une ouverture cinq jours sur sept). (Reconduction de la subvention 2019).
- ESI « Boutique Solidarité Bichat - La Maison dans la Rue » (35, rue Bichat 75010 Paris) : 203 677 euros pour une ouverture cinq jours sur sept). (Reconduction de la subvention 2019).
- ESI « Familles » (2/4, rue Georges Pitard 75015 Paris) : 238 869 euros pour une ouverture cinq jours sur sept). (Reconduction de la subvention 2019)
- ESI « Traversière » (15 rue traversière 75012 Paris) : 232 797 euros pour une ouverture cinq jours sur sept. (nouvel ESI).
- Les Œuvres de la Mie de Pain, dont le siège social est situé au 18, rue Charles Fourier – 75013 Paris (n° Parisasso 2569) :
 - ESI « L'Arche d'Avenir » (113, rue Regnault 75013 Paris) : 355 000 euros pour une ouverture cinq jours sur sept (n° de dossier 2020_03577). (Reconduction de la subvention 2019).
- Les Œuvres de Secours aux Enfants, dont le siège social est situé au 117, rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris (n° Parisasso 8022 et n° de dossier 2020_04169) : 233 000 € pour une ouverture cinq jours sur sept. (Reconduction de la subvention 2019).
- La société philanthropique, dont le siège social est situé 15 rue de Bellechasse Paris 07 (N° Parisasso 167181 et n° de dossier 2020_09746) : 281 627 € pour une ouverture 5 jours sur sept. (Reconduction de la subvention 2019).
- HAFB, dont le siège social est situé au 14 rue Mendelssohn Paris 20 – 75020 Paris (n° SIMPA : 63322) :
ESI « Espace solidarité HAFB » (17 rue Mendelssohn Paris 20) : 202 966 euros, pour une ouverture sept demi-journées par semaine (n° de dossier 2020_07100).

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion avec l'association bénéficiaire « Emmaüs Solidarité » d'un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement du 18 juillet 2019.

Article 3: les dépenses mentionnées à l'article 1 sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2020 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO